



## A retenir






<b>MILDIU</b>	Les dégâts sont très importants sur feuilles et sur grappes. Il est important de maintenir un feuillage actif pour la mise en réserve et la maturité des grappes restantes.
<b>BOTRYTIS</b>	Avec les conditions humides, la pression est en hausse. Un effeuillage est toujours possible afin de limiter la propagation de ce champignon.
<b>VERS DE LA GRAPPE</b>	Le 3 <sup>ème</sup> vol débute. Dénombrez les perforations causées par la 2 <sup>ème</sup> génération afin de déterminer le niveau de pression et envisager (ou pas) une gestion de la G3.
<b>FLAVESCENCE DOREE</b>	T3 conv : du 20 juillet au 5 août à réaliser sur les communes de Parnac, Mercuès et Pradines.
<b>ANNEXE</b>	BSV Hors-Série – Aleurode épineux du citronnier ( <i>Aleurocanthus spiniferus</i> )

## METEO

### • Pour la période écoulée

La semaine a été relativement sèche en termes de pluie mais l'humidité est bien présente en matinée.

### • Pour les prochains jours

	Mer 2	Jeu 3	Ven 4	Sam 5	Dim 6
<b>Températures</b>	16-31	16-25	14-22	13-23	14-24
<b>Tendances</b>					

La semaine s'annonce encore légèrement perturbée avec une baisse des températures.

## STADES PHENOLOGIQUES

Tableau des stades phénologiques

	Cépages	Début véraison	Mi-véraison	Fin véraison
Vallée	Côt			
	Merlot			
Plateau	Côt			
	Merlot			



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

**Comité de validation :**  
Syndicat de Défense des  
vins AOC Cahors, Chambre  
d'agriculture du Lot,  
Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
DRAAF Occitanie,  
SODEPAC, Vinovallée Cave  
des Côtes d'Olt

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture et le  
ministère chargé de l'écologie,  
avec l'appui financier de  
l'Agence Française pour la  
Biodiversité, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués au  
financement du plan Ecophyto.



Stade 35 : début véraison

Stade 37 : fin véraison

Photos Vinovale 46 et CA81 – stades  
selon échelle Eichhorn et Lorenz



## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

### • Situation au vignoble

La situation est globalement stable cette semaine. Les grappes et/ou baies atteintes sèchent et les feuilles très impactées tombent prématurément.

Le mildiou a été la maladie la plus impactante cette année au vignoble. Des symptômes sont présents sur feuilles et grappes en tous secteurs. On estime que 1500ha connaissent une perte de récolte d'au moins 75%. Le reste du vignoble subirait des pertes de 20 et 50%. Le Merlot a été particulièrement touché.

**Évaluation du risque** : Les symptômes sont toujours très présents au vignoble, ils ont tendance à sécher sur les grappes mais le feuillage reste très impacté.

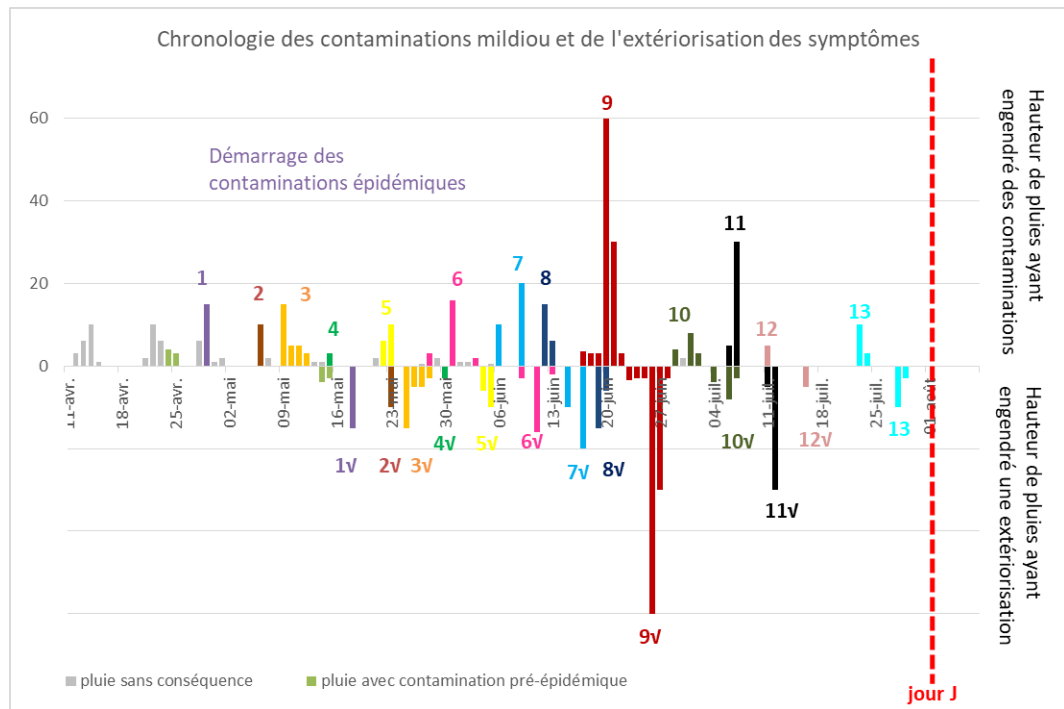
Les grappes ayant entamé la véraison sont maintenant moins sensibles. Il reste néanmoins important de maintenir un feuillage actif afin de favoriser la maturité des raisins mais aussi la mise en réserve indispensable pour la campagne suivante.



**Techniques alternatives** : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).



**Résistance** : le mildiou présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en [cliquant ICI](#) ou le site R4P en [cliquant ICI](#).



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur Cahors et son impact en termes de contaminations Mildiou (hors repiquages).

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indique que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes.

## BOTRYTIS *(Botrytis cinerea)*

### • Situation au vignoble

Présence de foyers de botrytis, principalement sur les cépages blancs.

**Évaluation du risque** : Les symptômes sèchent mais pourraient être rapidement réactivés avec l'humidité des prochains jours et particulièrement, en présence de perforations d'eudémis ou de dégâts de diverses maladies.

L'effeuillage peut encore permettre de limiter le développement de ce champignon (Cf paragraphe sur la Prophylaxie).



**Résistance** : le botrytis présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter sa stratégie en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).

## BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

### • Situation au vignoble

La situation est globalement stable, seules quelques nouveaux symptômes sont visibles sur grappes.

2023 a été marquée par des dégâts de black-rot sur les parcelles avec un historique. Les sorties ont parfois été tardives mais toujours consécutives à de forts abats d'eau. La pression a, tout de même, été moindre que celle exercée par le mildiou.

**Évaluation du risque** : La véraison étant enclenchée dans de nombreuses situations, un risque ne demeure que sur parcelles impactées et tardives où les symptômes peuvent progresser jusqu'à la véraison.

Sur les parcelles impactées, il sera important de penser à mettre en œuvre la prophylaxie au moment des vendanges et de la taille en éliminant les baies momifiées.

## OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

### • Situation au vignoble

Quelques grains oïdiés sont présents sur Côt. Globalement, cette maladie a été peu présente en 2023.

**Évaluation du risque** : Un risque ne subsiste que sur **parcelle tardive et présentant des symptômes**.



**Techniques alternatives** : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

**Résistance** : l'oïdium présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant [ICI](#) ou le site R4P en cliquant [ICI](#).

## VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*



Perforations observées en G2 – Photo CA81

### • Situation au vignoble

Des captures sont signalées sur certains secteurs.

### • Modélisation (LOB, IFV)

Début du 3<sup>ème</sup> vol.

**Évaluation du risque** : Le 3<sup>ème</sup> vol débute et s'enchaîne rapidement avec le second. Surveillez les captures et le dépôt des pontes pour une gestion optimale de la 3<sup>ème</sup> génération.

### Seuil indicatif de risque :

- 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2
- 5 perforations pour 100 grappes en fin de G2 (parcelle en confusion)



**Techniques alternatives** : La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique. <https://www.vignevin-occitanie.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/>

## CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*



Grillures – Photo CA81

### • Situation au vignoble

Les populations larvaires sont en augmentation mais le seuil de risque n'est, à ce jour, pas atteint. Les grillures sont de plus en plus présentes, notamment sur le Côt qui est très marqué.

**Évaluation du risque** : Le seuil de risque se rapproche. Surveillez vos parcelles.





**Seuil indicatif de risque** : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

**Techniques alternatives** : Des solutions de biocontrôle existent. Elles sont à appliquer sur des larves jeunes ou de manière « préventive ». Par exemple, l'application d'argile comme barrière physique. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

## FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

### • Situation au vignoble

Des symptômes de jaunisse ont été observés.

**Évaluation du risque** : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

<b>T3</b>	<b>en conventionnel</b> : à réaliser sur les populations adultes entre le <b>20 juillet</b> et le <b>5 août</b> .	<b>En cours</b>
	<b>en AB</b> : 10j après le T2, selon analyse de risque	<b>Terminé</b>

L'arrêté préfectoral est publié sur le site de la DRAAF, retrouvez-le en cliquant [ICI](#).

**Le T3 est obligatoire sur les communes de Parnac, Pradines et Mercuès ainsi que sur les parcelles de vigne-mères.**

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2022 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds FD dans la parcelle...

Penser à enlever tout pied atteint dès sa détection.

## DIVERS



Les **carences en fer** sont toujours bien marquées ainsi que les carences en **potasse** et **magnésie**.

Des symptômes **d'esca** sont signalés ainsi que des cas de plus en plus fréquents **d'apoplexie**.

Des dégâts de **cicadelles bubales** sont visibles au vignoble ci-dessous avec la piqûre sur le rameau.



Dégâts de cicadelle bubale – Photos CA46

**Ce BSV est la dernière édition Cahors-Lot de la campagne 2023**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, SODEPAC, CAPEL, Vitivista, Vivalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Ce mois-ci, découvrez la nouvelle plateforme  
**Auxiliaires et pollinisateurs** sur le site Agriconnaissances !



**AUXILIAIRES ET POLLINISATEURS**  
Découvrir et développer la biodiversité fonctionnelle dans vos parcelles

Un espace web pour vous familiariser avec les enjeux de la biodiversité fonctionnelle en milieu agricole

itsap CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE

Page accessible en cliquant [ICI](#)



## ALEUROCANTHUS SPINIFERUS

### Première détection en France de l'Aleurode épineux du citronnier

(Gard et Hérault, juin 2023)

Originaire du Sud-Est de l'Asie, l'insecte aleurode épineux du citronnier *Aleurocanthus spiniferus* s'attaque à un grand nombre d'espèces végétales, et il a été détecté en Europe suite à son introduction, à partir de 2008 en Italie, puis en Grèce, en Croatie, au Monténégro et en Albanie ; ainsi que dans d'autres régions du monde dont l'île de La Réunion en 2013.

## SITUATION EN OCCITANIE

L'aleurode épineux du citronnier est désormais **présent en France métropolitaine**, où il a été officiellement détecté pour la première fois au mois de **juin 2023** dans les départements du **Gard** et de **l'Hérault**, sur diverses espèces végétales.

Suite au signalement d'une suspicion de présence, la DRAAF-SRAL a officiellement identifié l'insecte sur les communes de Aubord, Bernis, Congénies, Junas, Nîmes, Uchaud, Vauvert et Vestric-et-Candiac (Gard) ainsi que Lunel et Saint-Nazaire-de-Pézan (Hérault).

Les genres et espèces botaniques suivants ont été trouvés infestés sur ces communes : agrumes (*Citrus*), rosier (*Rosa*), vigne (*Vitis vinifera*), grenadier (*Punica granatum*), fruitiers à pépins ou d'ornement tels que pommiers, poiriers, cognassier, néflier, buisson-ardent (*Amelanchier*, *Cydonia oblonga*, *Malus*, *Eriobotrya japonica*, *Pyrus*, *Pyracantha*), arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), faux-aralia (*Fatsia japonica*), lierre (*Hedera*), poivre du Sichuan (*Zanthoxylum piperitum*), et vigne vierge (*Parthenocissus quiquefolia*).

Des dégâts (jaunissements ou taches sur feuilles, affaiblissement de la plante, formation de fumagine) associés à la présence de l'aleurode ont été signalés sur certains des sites infestés. **Les autorités en charge de la protection des végétaux appellent à la vigilance et à la mobilisation de tous.**

La situation reste évolutive, et les nouvelles détections officielles (nouvelles communes concernées ou nouvelles espèces végétales trouvées infestées) seront communiquées sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la page DRAAF dédiée](#).

Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :  
DRAAF, SRAL, CRAO



# QUELS SONT LES SYMPTOMES DE LA MALADIE ?

Cet organisme nuisible aux végétaux est **polyphage** : il s'attaque à une grande diversité d'espèces.

L'aleurode épineux du citronnier s'alimente sur les feuilles des végétaux, et affaiblit la plante. De plus, il excrète un miellat abondant et collant qui conduit au développement d'une couche noirâtre (la fumagine), empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante.

**De fortes infestations peuvent entraîner la chute des feuilles et même conduire à la mort de jeunes arbres ou plantes trop affaiblies.**

Les larves sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles : de petite taille (entre 0,3 et 0,8 mm), noires avec une marge blanche constituée de courts filaments de cire. Les adultes possèdent des ailes gris-bleu avec des points blancs et ne mesurent pas plus de 1,7 mm.

Du fait de sa dangerosité notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme **organisme de quarantaine dans l'Union européenne** (règlement (UE) 2016/2031 et règlement d'exécution (UE) 2019/2072), dont l'introduction et la dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire. **La lutte est de plus obligatoire** en vue de son éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de son enrayement (règlement (UE) 2022/1927).



*Adultes et œufs sur la face inférieure d'une feuille de citronnier*



*Pupes sur la face inférieure de feuilles d'agrumes*



*Nymphes et œufs*



*Fumagine sur feuilles d'agrumes*



*Feuille de vigne infestée*



# RESTRICTION A LA CIRCULATION DES VEGETAUX

Ainsi, dans les communes infestées, la circulation de végétaux destinés à la plantation des genres et espèces spécifiés (liste des espèces hôtes d'*Aleurocanthus spiniferus* téléchargeable en bas de [cette page](#)) produites sur ces communes est soumise à des exigences particulières :

- Constatation officielle (par le service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire) que le lieu de production est exempt de l'organisme nuisible ;
- ou réalisation par l'opérateur professionnel de traitements appropriés, sous le contrôle du service en charge de la protection des végétaux ou son délégataire), pour garantir l'absence de l'organisme nuisible et vérifier l'absence dudit organisme avant mise en circulation.

## QUE FAIRE EN PRESENCE D'UN FOYER ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie.



**Une suspicion de foyer ?**

Contactez rapidement la DRAAF-SRAL Occitanie :

[sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)



**En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation) :**

- soit par **incinération** (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),
- soit en les enfermant dans des **sacs hermétiques** pendant au moins deux semaines.

Des traitements insecticides à base d'huiles minérales, paraffiniques ou huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée. D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ  
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Hors série *Aleurocanthus spiniferus* rédigé par la DRAAF-SRAL Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.